

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-33

ADHESION A LA MAISON DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

Date de la convocation
18/04/23

Le 25 avril 2023 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		B. POUYAUD	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine		JP BOSDEVIGIE	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard		S. SAVIGNAC	X		
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte :

La Maison de la Nouvelle-Aquitaine, association créée en 2003, est la vitrine économique, touristique et culturelle de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. Elle fédère de nombreuses collectivités territoriales du territoire dont la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Corrèze et de la Creuse, le Grand Guéret, Tulle Agglo...

Elle entend être un réseau ressource pour ses adhérents afin de les soutenir dans leurs stratégies de promotion et d'accompagner leurs initiatives individuelles. A ce titre, elle anime un réseau d'échanges de pratiques et de partage de réflexion, propose des outils sur les thématiques de la promotion et de l'attractivité, met à disposition des espaces événementiels au centre de Paris. Elle a la volonté d'associer les Parcs Naturels Régionaux de Nouvelle-Aquitaine à sa dynamique.

Description du projet :

L'objectif de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine de promouvoir le territoire de la Région et en particulier l'action des Parcs Naturels Régionaux rejoint la mission du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin de valorisation du territoire, de ses ressources locales et de ses atouts touristiques.

La Maison de la Nouvelle-Aquitaine propose au syndicat mixte de rejoindre cette dynamique par le biais d'une adhésion à l'association. Le montant de la cotisation annuelle est de 250 €. Cette adhésion permet par ailleurs de bénéficier des outils de promotion du territoire ainsi qu'un accès gratuit aux espaces événementiels sur son site parisien pour 4 demi-journées (puis à tarif préférentiel).

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver l'adhésion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine ;

- d'autoriser le Président à :

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- régler la cotisation annuelle ;
- prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'approuver l'adhésion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine pour un montant annuel de 250 € ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - régler la cotisation annuelle ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 14 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 05.05.23
Et qu'elle a été affichée le 05.05.23





REÇU LE
05 MAI 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

